

L'association **REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS**
BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 - Tél. (+33)6 16 59 18 98
(R.C.V.H.S.) présentent le :

7^{ème} **CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR** **2017**

27, 28 et 29 Octobre 2017

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT

Vendredi 14 Juillet 2017

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Vendredi 20 Octobre 2017

ACCUEIL des Equipages -VERIFICATIONS

REIMS-Best-Hôtel Croix Blandin-Sortie 27 sur

A 34 Direction
Francart - REIMS

Charleville : Cité de l'Automobile - 10, Rue René

DOCUMENTS et VEHICULES de 18 h. à 20h.30
de 7 h. à 8h.45

Vendredi 27 Octobre- Hall-Réception de l'hôtel

Samedi 28-Hall-Réception de l'hôtel - Tél.utile : 06 16 59 18 98

BRIEFING PILOTES ET COPILOTES et

REIMS-Samedi

28Octobre2017-**REIMS-Best-Hôtel**

Croix

Blandin

Mise en «PARC DEPART» 9h15

DEPART de la 1^{ère} ETAPE : 1^{ère} voiture

10h00

REIMS-Samedi

28Octobre2017-**REIMS-Best-Hôtel**

Croix

Blandin

Remise Road-Book 10 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

ARRIVEE DE LA 1^{ère} ETAPE : 13h00

Espace champenois dit «La Rosière» au cœur du Vignoble

PUBLICATION DES RESULTATS 1^{ère} ETAPE :

Pendant le déjeuner, Espace champenois dit «La Rosière»

DEPART de la 2^{ème} ETAPE : 1^{ère} voiture 14h30

REIMS-Samedi 28Octobre2017- Espace champenois dit «La Rosière»

Remise Road-Book 10 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

ARRIVEE DE LA 2^{ème} ETAPE : 17h30

Village champenois passionné d'automobile

DEPART de la 3^{ème} ETAPE : 1^{ère} voiture 18h00

REIMS-Samedi 28Octobre2017- Village champenois

Remise Road-Book 10 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

ARRIVEE DE LA 3^{ème} ETAPE : 20h30

Espace «Jorgito» à TAISSY

PUBLICATION DES RESULTATS de la Journée :

Pendant le dîner, Espace «Jorgito» à TAISSY

Parc Gardiéné non Fermé à compter de 22h30 :

Hôtel REIMS-Best-Hôtel Croix Blandin

DEPART DE LA 4^{ème} ETAPE : 1^{ère} voiture

8h30

Dimanche 29

Octobre 2017-

REIMS-Best-Hôtel

Croix

Blandin Remise Road-Book 10 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

10, Rue René Francart – REIMS

ARRIVEE DE LA 5^{ème} ETAPE :

13h00

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

PUBLICATION DES RESULTATS :

30mn

Dimanche 29 Octobre 2017 – **TINQUEUX**

Après l'arrivée du dernier concurrent.

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

REMISE DES PRIX : Pendant la réception/Déjeuner

Dimanche 29 Octobre 2017 – **TINQUEUX**

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

PERMANENCE DU RALLYE

La permanence du rallye se tiendra au siège de l'Association **R.C.V.H.S** Maison des Associations Rue Croix Cordier 51430 TINQUEUX

Jusqu'au Vendredi 27 Octobre 2017 – 10h00

Tél. 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

Adresse Postale : **BP 44 - 51683 – REIMS Cedex 2** - Mail : contactsportauto@orange.fr

A partir du 27 Octobre 2017-14h00 : Réception de l'Hôtel **REIMS-Best-Hôtel Croix Blandin** Tél utile: 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Samedi 25 jusqu'à 11h00 : Réception de l'Hôtel **REIMS-Best-Hôtel Croix Blandin**

Samedi 28 a compter de 20h00 : Espace «Jorgito» à TAISSY

Dimanche 29 **Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS**

site web : rcvhs.fr

REGLEMENT PARTICULIER

GENERALITES

Article 1P- ORGANISATION

L'ASSOCIATION REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS organise en qualité d'organisateur administratif et technique les 27, 28 et 29 Octobre 2017, un rallye de régularité historique, dénommé

**7^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR
2017**

Le présent règlement et le Rallye sont conformes aux Règles Techniques de Sécurité RALLYES SUR ROUTES OUVERTES (RTS) du 18 Décembre 2012 et aux circulaires d'octobre et Novembre 2006 ainsi qu'au sens de l'Article R331-8 du Code du Sport, donc soumis à Autorisation. Le Classement sera basé sur le contrôle de la Régularité des équipages et ne prendra en aucun cas en compte la recherche d'une vitesse maximale mais seulement la réalisation d'une vitesse moyenne qui ne sera jamais supérieure à 50Km/h.

COMITE D'ORGANISATION

Jean-Claude LEUVREY Président de l'Association REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)
Jean-Pierre CHAURE et Alain JEANTILS Présidents délégués du Comité d'organisation en qualité de Responsables du Parcours
Marie-Jo et Christian MARTIN et tous les membres du Comité Directeur de l'Association **RCVHS**

Avec les bons conseils de nos Amis **Jean BERGER et Josep Maria CARRERAS de la Société BLUNIK.**

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Jean-Claude LEUVREY, Président et agissant pour le compte de L'ASSOCIATION REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (RCVHS) Tél. 06 16 59 18 98 – Email : jcleuvrey.robert@wanadoo.fr

OFFICIELS de l'EPREUVE

Directeur de Course	Christian MARTIN	Lic.35423/0207
Commissaire Sportif CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	Jean-Claude LEUVREY	Lic. 88/0201
Commissaire Technique	Jean-Michel DESSE	Lic. 5538/0112
Responsable Classements	BLUNIK	

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site officiel

www.rcvhs.fr

1)VERIFICATIONS, elles auront lieu à l'hôtel REIMS-Best-Hôtel Croix Blandin-Sortie 27 sur A 34

Direction . Charleville : Cité de l'Automobile - 10, Rue René
Francart - REIMS

de 18 h. à 20h.30
de 7 h. à 8h.45

Vendredi 27 Octobre- Hall-Réception de l'hôtel
Samedi 28-Hall-Réception de l'hôtel - Tél.utile : 0616 59 18 98

Il est nécessaire pour chaque équipage de présenter aux vérifications :

- Administratives :** -Permis de conduire en cours de validité pour le conducteur
-Un certificat médical (visite simple) de non contre-indication à la participation à une épreuve de régularité sur routes ouvertes **ou** une licence délivrée par une ASN pour l'année en cours
-Une autorisation parentale pour l'équipier mineur âgé de 10ans minimum au jour du Rallye
-les papiers du véhicule : Carte Grise, attestation d'assurance et Contrôle Technique
- Techniques-seront contrôlés :**-Feux de route, de croisement, stop et clignotants, Klaxon, cric, roue de secours et maintien de batterie en parfait état de fonctionnement, échappement libre strictement interdit
-un triangle de sécurité et d'un gilet réfléchissant par membre d'équipage
-un extincteur (1kg) **solidement fixé** (date de péremption non échue)
-Ceinture de sécurité : elles sont obligatoires si véhicule muni d'origine des points d'ancrages.

TOUS les APPAREILS de NAVIGATION SONT AUTORISES

2) ASSURANCES

Le RCVHS a souscrit une **police d'assurance** en conformité avec les articles **R 331-30 et A 331-32** du **CODE du SPORT** ainsi qu'une garantie individuelle accident pour chaque équipier couvrant la pratique du Sport Automobile pour les non-licenciés à une ASN. Dans chaque ROAD-BOOK figurera une attestation d'assurance délivrée par notre Agent. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule

3) DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne souhaitant participer au **7^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR 2017** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le (cachet de la poste faisant foi)

Vendredi 20 Octobre 2017.

La demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies de la Carte Grise du véhicule engagé et du permis de conduire du conducteur.

Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives.

Le nombre d'engagés est fixé à 80 véhicules

Les droits d'engagement pour un équipage composé de 2 personnes sont de :

420 Euros avec la publicité facultative des organisateurs.

Pour être validés, les bulletins d'engagement doivent être impérativement accompagnés du chèque des droits d'engagement à l'ordre du RCVHS. Ces chèques seront mis à l'encaissement le 25 Octobre 2017. Toutefois malgré les frais déjà engagés, RCVHS remboursera ces droits d'engagement dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par Mails, fax ou courrier au RCVHS reçus 3 jours avant l'épreuve soit le **Mercredi 25 Octobre 2017**.

Pour les équipages qui le souhaiteraient, nos coordonnées bancaires sont :

RIB : 15135 20590 08104317260-78 IBAN : FR76 1513 5205 9008 1043 1726 078

Ces droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur en conformité avec les articles **R 331-30 et A 331-32** du **CODE du SPORT**,
- L'Assurance individuelle accident pour chaque équipier pendant l'épreuve,
- **1 Road-Book précis en fléché-métre** (sans «pièges») avec Zone d'étalonnage
- 2 plaques «Rallye»,
- 2 Panneaux de portière,
- La fourniture du transpondeur BLUNIK,
- Le cadeau souvenir et le **Reportage Photo**,
- Café ou verre d'accueil pendant les Vérifications Vendredi soir et Samedi Matin,
- Les pauses champenoises sur le parcours en fin d'étape,
- **Samedi 28 Octobre** : 2 déjeuners buffet pour l'équipage le midi et 2 Dîners à l'espace « **Jorgito** » le soir,
- **Dimanche 29 Octobre** : 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

NE SONT PAS COMPRIS :

- Restauration et hébergement pour la nuit du 27 au 28 Octobre et l'hébergement pour la nuit du 28 au 29 Octobre qui font l'objet d'une proposition sur document joint de l'**Hôtel REIMS-Best-Hôtel Croix Blandin**

et

- **Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de Chronos hyperfréquences BLUNIK (nombreuses prises de Temps possible dans chaque Test de régularité)**. Ces Chronos hyperfréquences seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un **chèque de caution de 100€**. Ils devront être présents à dans la voiture sur toute l'épreuve. Ces Chronos hyperfréquences seront récupérés par BLUNIK en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre REIMS-TINQUEUX devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 10 Novembre. Chaque Chrono hyperfréquences non restitué à cette date sera facturé 100€, le chèque de caution mis à l'encaissement.

4) VOITURES AUTORISEES :

-Dans la catégorie «Véhicules historiques», les véhicules régulièrement immatriculés avant le **31/12/1992**.

- Avec un classement distinct, dans la catégorie «Véhicules de Tourisme et d'exception» les véhicules régulièrement immatriculés entre le **01/01/1993 et le 31 Décembre 2001**, dans la mesure où ils représentent (choix à l'appréciation de l'organisateur) un caractère exceptionnel basé sur un historique sportif ou sur la rareté du modèle.

5) DESCRIPTION

Le **7^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR 2017** représente :

- Un parcours d'une longueur totale de : 440.00 Kms environ divisé en 5 Etapes, dont
- 190 Kms environ de Tests de Régularité (TR) sur voies ouvertes à la circulation publique,

En tout point du parcours, les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les différents arrêtés y compris municipaux.

Toute reconnaissance étant interdite,

En dehors des débuts et fins d'Etape figurant dans le présent règlement, l'itinéraire horaire restera secret jusqu'à la mise à disposition au CH de début d'étape des Road-Books de chaque étape.

La moyenne à réaliser sur l'ensemble du parcours ne pourra excéder 50 Km/h. Dans les Tests de Régularité, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voies ouvertes à la circulation publique et des participants, l'organisateur technique adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par Tests si nécessaire, sans que la moyenne à réaliser sur l'ensemble du Test ne dépasse 50Km/h.

6) CIRCULATION

Pendant tout le rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation,

-Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous.

-1^{ère} infraction : 500 points

-2^{ème} infraction : **exclusion**.

-Dans certains villages, en TR et sur le routier, les services sécuritaires nous ont demandé d'imposer une **Vitesse Maximum Autorisée** (celle-ci sera indiquée en début de Zone sur le Road-Book) et **non pas une moyenne!** Avec le

système BLUNIK, nous pouvons définir si cette Vitesse Maximum Autorisée est respectée, et dans le cas de non-respect, dès la 1^{ère} infraction : **exclusion**.

Même en cas d'erreur de parcours, ces vitesses maximum devront être respectées

7) NAVIGATION et ZONE D'ETALONNAGE

Navigation : Pas de cartographie, pas de fléché allemand ou arrête de poissons

Zone d'étalonnage : Avant la 1^{ère} étape, un secteur proche de l'**Hôtel REIMS-Best-Hôtel Croix**

Blandin, servira de Base d'étalonnage pour le réglage des Instruments de Mesure, il figurera sur notre site : rcvhs.fr à compter du 20 octobre 2017.

7) DEROULEMENT DU RALLYE : Départ :

Dans le but de ne pas perturber la fluidité de la circulation, les départs seront échelonnés de minute en minute afin de permettre aux voitures autorisées à participer, de se fondre dans le trafic dans le respect du Code de la Route. Toutefois en cas de retard d'un équipage en sortie de Tests ou au cours d'une liaison, **afin d'éviter à celui-ci toute initiative pour rattraper ce retard**, chaque concurrent pourra décaler son horaire de départ dans la zone suivante sous réserve de s'intercaler sur la ligne entre deux concurrents soit à la minute du concurrent le précédant au CH plus 30 secondes. Dans ce cas seulement, les points de pénalités appliqués pour retard seront de 5 points par minute ou fraction de minute dans la limite d'un retard maximum par étape de 6 minutes, la totalité de la pénalité s'appliquant à compter de la 7^{ème} minute.

Les départs des étapes se feront dans l'ordre croissant des numéros. Tout retard au départ d'une étape sera considéré comme un retard à un contrôle horaire et pénalisé comme tel et toute absence au départ d'une étape sera pénalisée à hauteur de 10 000 points.

CONTROLE HORAIRE ET DE PASSAGE

Mise en place des postes de contrôle : « ouverture » 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent. « fermeture » 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.

Les contrôles horaires CH et les TIP (Temps intermédiaire de passage) ont pour but de vérifier le respect de l'itinéraire obligatoire pour les participants et le respect du temps imposé. Les TIP sont tous mentionnés sur le road-book.

Chaque concurrent devra attendre son heure idéale avant le panneau de pré-signalisation jaune indiquant le début de la zone de pointage, **pointer dans sa minute idéale**, toutefois l'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui précède. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Absence de pointage à un contrôle horaire ou TIP	2 000 points
Arrivée en sens inverse à un contrôle horaire ou TIP	1 500 points
Par minute d'avance à un contrôle horaire	60 points
Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP jusqu'à la 6^{ème} minute de retard par étape	5 points
Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP au delà de la 7^{ème} minute de retard par étape	30 points

il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, **uniquement**, aux contrôles horaires des **fin d'étapes**.

TEST DE REGULARITE (TR)

Les Départs dans les Tests de régularité se dérouleront des deux manières possibles :

- Sous l'autorité d'un commissaire qui indiquera l'heure réelle de départ sur le carnet de bord,

- sous le régime de l'autostart, chaque concurrent possédant ainsi la maîtrise de son heure de départ en fonction des temps impartis qui lui sont indiqués sur son carnet de bord, une balise électronique enregistrera l'heure choisie mais un commissaire pourra également se trouver à cet endroit pour noter passage et heure de passage des concurrents.

-Par seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal	1 point
-Par seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps idéal	1 point
-Par test de régularité non effectué, les pénalités pour absence de pointage au CH précédent n'étant pas prise en compte	2 000 points
-Par Test de régularité effectué partiellement sans avoir pris le Départ au point précis du road-book	2 000 points
-Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée	5 000 points
-Récidive de dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée	Exclusion

Si un pilote saute un test de régularité ou, pour des raisons techniques, ne réalise pas un (ou plusieurs) test de régularité il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de l'une des étapes suivantes et réintégré au classement avec pénalités comme prévu ci-dessus, à condition que le pilote ou son copilote informe la direction de course **dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape suivante** de leur intention de continuer et que la voiture soit présente au Parc fermé au minimum 15 minutes avant le départ de l'étape ou l'équipage souhaite faire son retour.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le (ou les) contrôle horaire au départ de ce (ou ces) test de régularité.

PARC FERME : Tous les parcs sont spécifiés «Parcs Ouverts»

9) CLASSEMENTS

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du Rallye.

La méthode de classement sera effectuée par addition des pénalités, Il sera établi un

- CLASSEMENT PAR CATEGORIE, un pour les «**Véhicules historiques**», un pour les «**Véhicules de Grand Tourisme et d'exception**»
- CLASSEMENT EQUIPAGES FEMININS par catégorie

- CLASSEMENT PAR EQUIPE (minimum 4 équipages inscrits et partants au Départ du Rallye)
- Un TROPHEE «**JORGITO**»

Article 10P – REMISE DES PRIX :

REMISE DES PRIX A REIMS-TINQUEUX Dimanche 29 Octobre 2017 pendant le déjeuner de clôture en la Grande Salle de la **SALLES des FETES – TINQUEUX - GRAND REIMS**

Aucun prix en espèces ne sera distribué,